

La démilitarisation des forteresses au lendemain des guerres de la Ligue (1593 - 1628)

Ruine, destruction ou simple métamorphose ?

Que les guerres néfastes de la Ligue aient toujours et partout été la cause directe de la ruine de nos anciens châteaux forts, il est permis d'en douter. Les aveux de la première moitié du XVII^e siècle témoignent plutôt de l'abandon et de la dégradation intérieure de beaucoup d'entre eux. Si plusieurs sont déjà découronnés, leur aspect extérieur est encore intact en 1630. Il est ici de bon ton de mettre cette fois en cause l'intervention du cardinal de Richelieu venu humilier la noblesse locale en ordonnant de faire démolir ses derniers donjons...

Un Florian Le Roy se fera l'écho de cette tradition obligée, sur un mode quelque peu caricatural. Ces démantèlements volontaires et sélectifs n'empêcheront pas en vérité certains seigneurs huguenots — à Quintin et à La Moussaye par exemple — de réédifier sous Louis XIII, sur les « ruines de leurs burgs » (*sic*) des châteaux modernes, dotés de puissantes bouches d'artillerie et de bastions classiques dans un style qui n'aura rien à envier au palais du Luxembourg. Ailleurs, par contre, la place ayant changé de mains, on verra surgir sur les ruines de l'ancienne forteresse d'élégants pavillons en fronton, laissant subsister, comme au Châtellier en Corps Nuds (1), l'appareil défensif des quatre tours qui encadraient le château primitif.

L'attitude des états de Bretagne

On doit à la vérité de rappeler que nombre de ces démolitions furent opérées, tout au long du règne d'Henri IV, à la demande réitérée des états (1593, 1596, 1604), sans que ces efforts se relâchent au cours du règne suivant. Lorsqu'à Nantes, le 31 juillet 1626, Richelieu prescrira à nouveau de faire raser toutes les « places fortes, villes et châteaux non situés

(1) P. BANEAT, *le département d'Ille-et-Vilaine*, t. I, p. 457-458 : reconstruit en 1632, après avoir été ravagé par les ligueurs stationnés dans la région de Châteaubriant.

en lieux de conséquence, tant pour frontière ou autres considérations pressantes » le cardinal se bornera à reprendre les vœux et doléances des trois ordres, dont l'exécution avait été ajournée jusqu'alors pour diverses raisons, avant tout financières.

En Bretagne, la population avait eu à souffrir plus longuement et plus tardivement qu'ailleurs de l'acharnement du conflit, plus encore de ses conséquences... Par la faute de Mercœur et de ses alliés espagnols, les guerres s'étaient prolongées chez nous cinq ans après l'abjuration d'Henri IV, laissant la Bretagne épuisée, incapable de relever les ruines accumulées par les deux partis, voire d'assurer sa propre sécurité et d'obtenir le départ des garnisons qui avaient vécu jusqu'alors grassement à des dépens... Beaucoup de forteresses non démilitarisées étaient devenues de vrais « repaires de brigands ». A défaut de pouvoir solder ces multiples garnisons devenues désormais inutiles, il importait avant tout de prévenir leur retour en leur ôtant les occasions et les moyens de nuire.

En avril 1593, les états suppliaient Henri IV, au lendemain de son abjuration, de donner ordre à ses lieutenants de faire démolir toutes les fortifications et places de la province, exceptées treize d'entre elles jugées encore indispensables à la défense du duché : Rennes, Brest, Vitré, Clisson, Ploërmel, Montfort, Malestroit, Moncontour, Guingamp, Paimpol, Tonquédec, Derval et Montmuran. C'était omettre non seulement plusieurs places royales demeurées entre les mains des ligueurs (Morlaix, Nantes, Dinan, etc...), mais nombre de forteresses de premier ordre ressortissant soit du duché de Penthièvre, fief de Mercœur, soit de puissantes familles féodales (les Rohan, les Laval, les Rieux) acquises à la Réforme qui avaient mis à profit les troubles pour installer chez eux quelques seigneurs de la guerre, peu disposés à mettre bas les armes... N'avaient-ils pas intérêt, devant l'insoumission de Mercœur, à perpétuer leur industrie, en vendant leurs services aux uns ou aux autres ?

Dès le 4 janvier 1593, les états de Bretagne se plaignaient hautement des « violences et cruautés » exercées par les gens de guerre de l'un et l'autre camp, se refusant à participer à l'entretien de garnisons jugées désormais inutiles comme celle de Chatillon-en-Vendelais (2). Aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, font défaut aujourd'hui soixante-neuf pièces, dont nous savons par un ancien inventaire qu'elles avaient trait aux « poursuites et empêchements » apportés par l'assemblée des trois ordres à l'exécution des ordonnances du duc de Montpensier, du maréchal d'Aumont, de Saint-Luc et autres lieutenants et gouverneurs dépêchés par le roi « touchant l'augmentation des garnisons » installées dans la province ; elles devaient s'y perpétuer jusqu'en juin

(2) *Idem* en décembre 1593

1598, parfois au-delà, comme nous le verrons. Financièrement incapable de subvenir aux besoins de ces dernières, le pouvoir royal s'était vu conduit à tolérer les agissements répréhensibles de bandes armées qui avec l'aide de quelques seigneurs avaient souvent réoccupé et fortifié à leur profit des forteresses que Mercœur ou leurs propriétaires s'étaient bornés à démilitariser en les laissant à l'abandon.

Vicissitudes et désarroi.

Les difficultés de la démilitarisation (1593 - 1598).

Dépourvu de garnison depuis un demi-siècle, l'ancien château de *Hédé* restauré par le duc Jean IV, puis enceint et armé de coulevrines à l'initiative des capitaines qui s'y succédèrent tout au long du XV^e siècle, était en fort piteux état lorsque François du Breuil qui s'en rendit acquéreur du roi reçut la visite du sénéchal de Rennes, B. d'Argentré, le 9 octobre 1564. Si le donjon s'élevait encore à 50 pieds hors terre, la majeure partie des courtines (15 à 20 pieds) était endommagée et les bâtiments intérieurs hors service. Lorsqu'éclatèrent les guerres de la Ligue, la place fut regarnie et restaurée à la hâte. En 1592, le duc de Montpensier y installa une petite garnison (20 cavaliers et 40 hommes de guerre). A proximité, la forteresse de *Québriac*, aux Guemadec, tenait également pour le roi : elle abritait une garnison d'une quinzaine d'hommes sous les ordres du capitaine Pierre de Fondebon. A la mort du sire de Guemadec, les tuteurs de son fils Toussaint intervenaient auprès des états pour qu'on les déchargeât de l'entretien de la garnison de ce château et le 31 décembre 1592 les états faisaient droit à sa demande. Cette décision décida Fondebon à passer au service du duc de Mercœur. Le 22 mars 1594, le capitaine se retournait vers le roi et obtenait un sauf-conduit du maréchal d'Aumont. En 1595, la garnison de *Québriac*, mal soldée, comptait encore une centaine d'hommes dont quatre-vingt-onze arquebusiers. La place voisine de *Hédé* abritait de son côté un escadron de trente cavaliers et sept compagnies de cinquante hommes chacune dont la solde, sans compter celle du capitaine Du Pré, s'élevait mensuellement à 256 écus. Deux de ces compagnies étaient entièrement à la charge du pays. En 1595, les états suppliaient en vain le roi de licencier les garnisons retranchées dans les châteaux de Marcellé, Chatillon et *Hédé*, installées « à quatre lieues de Rennes », au milieu de « paroisses barricadées » afin de se mettre à l'abri de leurs méfaits (3).

(3) A. ANNE-DUPORTAL, *Hédé. Essai d'histoire d'une petite ville*, t. II, *Le château*, p. 76 à 87. « Il n'y a espoir que le povere peuple du plat pays puisse supporter tel désordre. Il paie, il nourrist, il fortifiet, il est battu, volé, bruslé... » (États de Rennes 1595, procès-verbal conservé aux Arch. dep. Côtes-d'Armor).

A cette époque, une petite garnison royale occupait également l'ancien fort d'Apigné, au sud de Rennes. Elle y avait été installée en 1593, à l'initiative du capitaine de Montbarot pour protéger l'accès à la capitale bretonne le long de la Vilaine, à proximité de la route de Vannes. Construit sur un îlot de cette rivière, ce très ancien donjon carré occupait en effet un site défensif ; il était protégé par un pont levé et une avant-cour dont il ne subsiste aujourd'hui aucune trace, depuis l'arasement de ses abords au milieu du siècle dernier (4).

Le 26 mars 1592, les troupes royales du prince de Dombes s'étaient emparées du château de *Châteauneuf* (Ille-et-Vilaine) propriété des Rieux, tenu par un officier du duc de Mercœur avec une faible garnison. Quelques mois après, la même forteresse était reprise par les ligueurs. Mercœur ordonna la démilitarisation de l'ancien donjon et le transfert des canons aux armes des Rieux dans la place voisine de Saint-Malo, toujours en état de rébellion. En 1594, aussitôt après la reddition de cette ville, Henri IV prescrivait la démolition partielle du donjon. Une autre forteresse des Rieux, *le Grand Fougeray*, reprise aux ligueurs par le capitaine Montmartin, puis mise en trêve en 1595, ne sera partiellement démantelée que quatre ans plus tard en 1598, après signature de la paix définitive avec le duc, laissant subsister un important appareil défensif attesté encore au milieu du XVIII^e siècle (5).

En Basse-Bretagne, d'autres forteresses, réoccupées tardivement par les troupes royales étaient appelées à traverser de semblables vicissitudes. Le château de *Corlay*, propriété des Rohan-Guéméné, demeurés fidèles à la religion catholique, était tombé dès 1591 entre les mains du duc de Mercœur qui y avait installé un contingent de soldats espagnols, appelés à son secours. La place, investie par les troupes huguenotes royales se rendait le 8 mars 1593, puis était occupée successivement par les troupes de Lisouet et de La Fontenelle, dans l'attente du retour de celles de la Ligue. Le maréchal d'Aumont parvint à la réoccuper par feinte et surprise, laissant sur place un capitaine La Mouche, avec une petite garnison qui s'employa à terroriser le pays. En 1597, Louis de Rohan-Guéméné négociait avec Henri IV la restitution de son château qui retournait sous son contrôle ; ce qui n'empêcha pas la forteresse, demeurée intacte, de subir dans la suite à deux reprises (1598-1616) l'assaut d'aventuriers de passage, dont elle ne sera débarrassée qu'avec l'aide des habitants. Son abandon final au XVIII^e siècle provoquera la disparition de 3 de ses 5 tours, attestée en 1750. Les deux dernières à

(4) P. BANEAT, *op. cit.*, t. III, p. 274-275. Seuls subsistent aujourd'hui l'ancienne chapelle et les vestiges de la vieille motte.

(5) JOUSSE DE LA GARENNE, *Le Grand Fougeray*, p. 21. L'aveu de 1747 signale encore l'existence de 3 tours en dehors du donjon.

l'ouest du côté de l'étang, récemment consolidées, subsistent seules aujourd'hui (6).

En se retirant de certaines forteresses qu'il était désormais incapable de défendre, Mercœur lui-même avait été conduit parfois à les détruire, craignant qu'elles ne soient réoccupées par des hommes en qui il n'avait nulle confiance. En abandonnant Morlaix, sans combattre, le 21 septembre 1594, aux troupes du maréchal d'Aumont, le gouverneur rebelle avait fait étape dans sa retraite sur Quimper au château du *Grannec*. Cette belle demeure était alors tenue, en l'absence de La Fontenelle, par une forte garnison commandée par un de ses meilleurs lieutenants. Mais le duc ayant appris les forfaits perpétrés aux environs par ce capitaine brigand préféra ordonner l'incendie immédiat de ce somptueux repaire. Ainsi, nous rapporte le chanoine Moreau dans ses *Mémoires*, « fut anéanti ce château environ quarante ans après qu'il fut restablí de neuf par feu le chevalier Guillaume de Coatanezre, ce qui fut un grand dommage mais un bien signalé pour le pays ».

Déjà mis à sac depuis plusieurs années par les troupes de Don Juan d'Aquila, le château de Callac servira de refuge, après la chute de Rostrenen, à des bandes de Ligueurs qui sous les ordres d'un autre lieutenant de La Fontenelle, le sieur Bourgerel, l'occupera à sa dévotion jusqu'en 1597. Dans la suite, il ne sera jamais relevé de ses ruines.

La fin des hostilités. Premières destructions. Obstacles et limites (1597 - 1604).

Le 25 mars 1597, les états revenaient à la charge auprès du maréchal de Brissac au sujet du démantèlement des fortifications de Hédé et de Québriac. Les capitaines Fondebon et Laubertière devaient évacuer immédiatement les deux places et *l'une ou l'autre* serait démolie immédiatement au choix du roi et à ses frais. Le 9 mars 1598, Fondebon obtenait du roi à Angers des lettres d'abolition, avec le droit de se maintenir à Québriac avec quarante arquebusiers royaux. Hédé où Laubertière maintenait encore trente cheveu-légers aux ordres du maréchal de Brissac avait été remis au roi mais ce dernier ne devait pas tarder à en ordonner la démolition ainsi que celle de Québriac. Deux mois après la signature de l'édit de pacification, le 5 mars 1598, le parlement enjoignait au sénéchal de Bécherel de faire procéder à l'exécution à Hédé. La tour de quatre étages sera démolie par éventration, les murs d'enceinte découverts de leurs créneaux. Au début du xv^e siècle une courtine haute et assez épaisse avait été édifíée en arriére des fossés défendant le

(6) Ch. FLOQUET, *Les châteaux des Rohan*, p. 111 à 123. Plan.

donjon, remontant au nord pour se refermer à l'est sur une cour ou bayle abritant les bâtiments de service. Du côté de la ville se voyait une porte sans portillon donnant sur un pont levis. Des deux côtés de la porte étaient disposées trois embrasures pouvant abriter des coulevrines. Aujourd'hui encore se voient les traces d'une brèche pratiquée en cet endroit, donnant accès à la cour intérieure et aux anciens bâtiments de service. Du côté nord, au-dessus de la plaine, une seconde brèche fera disparaître deux autres casemates, dotées d'ouvertures semblables dont une, située en contrebas, est aujourd'hui presque entièrement comblée. En 1601, le rentier du domaine ne relève plus à l'intérieur que les vestiges de quelques masures et casemates, prisés avec le reste des matériaux à la faible somme de 15 livres... Le comblement de sa façade est du côté de la ville sera achevé à la fin du XVII^e siècle et un champ de foire installé sur son emplacement dès le milieu du siècle suivant.

En Trégor : Coatfrec et Tonquédec

Reconstruite en 1462 par Guillaume de Penhoët sur les ordres de François II de Bretagne, la forteresse de *Coatfrec*, au sud de Lannion sur un affluent du Lef, adoptait, autant qu'il est possible de s'en rendre compte aujourd'hui en raison de son délabrement, la forme d'un quadrilatère irrégulier... La porte d'entrée du château s'élevait, selon nous, au milieu de la courtine nord : le démantèlement dut débuter par cette partie, car il n'en subsiste aujourd'hui aucune trace. La brèche principale d'accès malaisé donne accès à la cour intérieure où se voient les ruines d'un important corps de logis en grand appareil, de trois étages, appuyés sur la courtine sud-est et nord-est. La grosse tour circulaire de l'est (9 m 70 de diamètre) loin de constituer, comme on l'a répété, un donjon isolé, était articulée en défense et pouvait abriter deux canonnières. Elle laisse entrevoir, aujourd'hui encore, quatre baies en plein cintre superposées (h = 20 m). Fragilisée par ces ouvertures, elle était dépourvue de flanquements et peu apte à résister à l'artillerie à la fin du XVI^e siècle (7). Ce château ne bénéficiait pas, comme celui voisin de Tonquédec, d'un bastion en avant-corps pour en défendre l'accès du côté nord-est, le plus vulnérable. Il en avait coûté 13 140 liv. aux états de Bretagne en 1589-1590 pour réarmer cette forteresse qui tenait pour le parti royal.

Au bout de dix mois Kergomar, qui venait de s'emparer de Guingamp, avait projeté de démanteler cette vieille forteresse d'un entretien coûteux, afin d'éviter qu'elle ne tombât entre les mains des troupes de Mercœur... Un cadet de noblesse, J. Kergariou de Kerhael, s'étant offert à lui en assurer la garde, il y avait cependant consenti, à la condition

(7) P. BARBIER, *Le Trégor historique et monumental*, p. 476-482, fig.

expresse de s'en retirer à la première menace de siège de la part de Mercœur. Le capitaine s'y était accroché avec un compère, Goësbriant. Fort vexé des injonctions du duc de Montpensier, il ne tardait pas à se retourner du côté de Mercœur, laissant la place entre les mains de La Fontenelle qui entreprit d'y installer une forte garnison à sa dévotion. Surpris par le retour de Sourdéac, le bandit négociait un an plus tard son retrait du château pour aller s'installer ailleurs. Dès 1593, les états de Bretagne avaient demandé le démantèlement de ce château. Mais il appartenait aux d'Avaugour et les états étaient alors incapables de dédommager son propriétaire. En fait Coatfrec ne sera entièrement démilitarisé que trente ans plus tard après l'échec de la rébellion du duc de Vendôme, qui en avait hérité.

La forteresse voisine de *Tonquédec*, par contre, était encore à cette époque très défendable. Les deux tours bâties par Roland de Coatmen (1406) avaient été reliées à l'ancien donjon encore visible aujourd'hui par deux pans de courtine et le front occidental s'était vu renforcer par un puissant avant-corps qui en défendait l'accès. A la fin du XVI^e siècle, elle pouvait abriter une forte garnison qui y demeure entre les mains des royaux jusqu'à la fin des hostilités (1598). Si les logis intérieurs étaient appelés à se dégrader rapidement par abandon de ses propriétaires ultérieurs, son appareil extérieur demeurera presque intact jusqu'à nos jours où il fera l'objet de quelques confortations.

Cesson

Le 25 mai 1597, les états obtenaient que sur les intentions du Roi, *la tour de Cesson*, à l'entrée du port du Légué, soit démolie « dans les six semaines ». En novembre 1592, cette puissante forteresse défendue pour le compte du roi par Saint-Laurent ne s'était rendue à Mercœur qu'après avoir souffert 450 coups de canon. Le capitaine Budes avait tenté d'obliger les habitants de la ville voisine de Saint-Brieuc à venir travailler à sa fortification. Menacés de prise à rançon par ce capitaine, les habitants de la cité épiscopale le seront bientôt à leur tour par les troupes de Mercœur et beaucoup d'entre eux, contraints de mettre leurs biens à l'abri de la forteresse se verront spoliés sans frais. Comme le capitaine, M. de Precrean, s'était refusé à obtempérer aux ordres du juge royal des regaires, il reçut finalement du gouverneur de Brissac l'injonction d'évacuer la forteresse avec ses hommes et bagages, sans rien emporter des meubles qui s'y trouvaient entreposés. Cet ordre était exécuté en 1598 et des artificiers se mettaient en devoir de saper la forteresse et ses abords. Ils n'achevèrent pas leur travail et laissèrent la tour à moitié écroulée (8).

(8) OGEE, *Dictionnaire de Bretagne*, t. I, p. 177, édition de 1778.

Dol-de-Bretagne

Le 25 novembre 1601, le roi faisait connaître ses intentions au sujet des nouvelles fortifications faites en la ville de Dol pendant les guerres pour la mettre à l'abri des incursions répétées des troupes protestantes de Montgomery stationnées non loin de là, à Pontorson aux portes de la Normandie. Les états déclaraient « ne vouloir entrer dans l'exécution de ces lettres » et que « sur icelles, il ne serait fait aucune réponse ». Ces travaux de démolition furent néanmoins exécutés d'office et des instructions données à cet égard. Le 30 octobre 1616, les bourgeois de Dol faisaient observer au roi « qu'il était besoin de relever la clôture de la ville en plusieurs endroits, de rétablir à cet effet les ponts et les portes » (9). Ne disposant pour tous deniers patrimoniaux que de 500 liv. sur les octrois de la ville, ils ne pouvaient couvrir que le dixième des frais ordinaires d'entretien qui s'élevaient à plus de 8 000 livres. Pour faire face à ces dépenses et à celles d'adduction de l'eau, ils demandaient l'octroi d'un devoir de 1 sol 1/4 par pot de vin et cidre sur les boissons débitées dans la ville et les faubourgs. Cette faculté ne leur fut accordée que pour six ans. Elle devait leur être renouvelée régulièrement dans la suite.

Le Guildo

Le château médiéval n'avait rien perdu de sa valeur défensive à l'estuaire de l'Arguenon, ainsi que l'atteste un plan contemporain de la transaction du 11 mars 1577 (10). Sa défense à l'est du côté de la terre s'était vue renforcée par la construction en 1582, à l'initiative d'Amaury de Gouyon, de deux ailes en bastion venues flanquer ses accès face à l'artillerie adverse. Le sieur de Ray qui l'occupait avec une petite garnison en 1590 fut contraint de quitter la place l'année suivante et de la céder au sieur d'Avaugour Saint-Laurent, un chef de bandes, qui le conserva pour le compte de Mercœur et des ligueurs avec un corps de garde de deux cents hommes (11). En 1598, la forteresse qui avait subi victorieusement plusieurs sièges sera démilitarisée, sans être détruite. Elle continuera à abriter des garnisons temporaires de gardes-côtes tout au long du XVII^e siècle.

(9) Arch. dep. Ille-et-Vilaine, C 2646, f° 59.

(10) R. COUFFON, *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. 88, p. 98-101.

(11) TRÉGUY, « Le Guildo », *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Malo*, 1906, p. 155.

Bréhat

La petite forteresse édiflée à l'entrée du Port-Clos était difficilement défendable. Pendant dix ans ligueurs et royaux s'étaient disputé le contrôle de cette île qui commandait l'entrée du Trieux. La faible garnison entretenue par les ligueurs avait été surprise par les Anglais du général Norris, un contingent de troupes auxiliaires de 2 500 hommes alliés du prince de Dombes pour le compte d'Henri IV et des huguenots. Ce contingent débarqué à Paimpol le 12 mai 1591 devait occuper l'île pendant trois mois (24 avril - 3 juin), y commettant les pires ravages. Ils en seront cependant délogés par un hardi capitaine malouin Jean Jonchée, sieur des Portes, qui avec une patache de vingt hommes s'en rendra maître et la placera sous l'autorité du conseil des bourgeois de Saint-Malo alors acquis à la Ligue. Quand, deux ans plus tard, la cité malouine fera sa paix avec Henri IV après son abjuration, une nouvelle garnison y sera installée sous le commandement d'un gentilhomme royaliste Kerhalec (1594-1595). La correspondance de ce militaire tant avec le maréchal d'Aumont qu'avec John Norris, chef des auxiliaires anglais, témoigne de l'importance que le pouvoir royal attachait à la possession de cette île par laquelle transitait le ravitaillement des garnisons côtières (12). Un seigneur de la guerre comme La Fontenelle continuait à s'approvisionner impunément. Il était venu y fréter des barques pour ses besoins personnels à Coedelezan et pour sa garnison de l'île Tristan, lorsqu'il y fut arrêté au nom du roi en mars 1600 par Jacques de Berigné qui le fit conduire à Nantes sous escorte, tandis que se poursuivait son procès devant le parlement de Rennes. Ce fut sans doute pour éviter le retour dans l'île de ce brigand qui venait de s'échapper des geôles de Rennes que Henri IV ordonna un an plus tard en 1601 la démilitarisation de la forteresse du Port Clos qui n'abrita plus qu'un poste de gardes-côtes.

Douarnenez : l'île Tristan

Le 30 octobre 1600, les états de Bretagne se heurtaient à davantage de difficultés pour obtenir du roi l'entière démolition de l'île Tristan face à Douarnenez. La forteresse assiégée en vain à deux reprises par les Royaoux venait enfin d'être abandonnée par la Fontenelle qui l'occupait

(12) A. DE LA BORDERIE, « Documents inédits. Bréhat sous la Ligue », in *Revue de Bretagne et Vendée*, 1880, 2^e semestre, p. 139-145 et 175-183. Sur l'accord intervenu entre le général Norris et Saint-Luc, lieutenant du roi en Bretagne (16 septembre 1594), permettant aux Anglais de « rôder ès baies et rades de ladite île et y séjourner sans être molestés », voir H. BINET, « L'intervention anglaise en Bretagne », in *Bulletin du Comité des travaux historiques, section Philologie et Histoire*, 1925, p. 87-113.

depuis de longues années. Ce dernier en avait négocié âprement l'évacuation, en sauvegardant ses franchises personnelles. En butte aux poursuites de la cour de parlement de Rennes pour ses forfaits, un moment incarcéré pour dettes à Rennes à la prison Saint-Michel, il s'en était enfui. A l'Ile Tristan, il avait laissé sur place un de ses lieutenants, le capitaine Le Boulle, lequel entendait être satisfait, avant de quitter la place, des dépenses « exposées », disait-il « pour le compte du Roy ». Notre homme réclamait 1 700 écus. Aux termes de la capitulation, le roi s'engageait à « commettre tels soldats qu'il verrait bon avec mission de contenter le sieur de la Boulle », lequel promettait de faire sortir du fort la *la moitié* de sa garnison, « pour s'en aller ailleurs à sa volonté », l'autre moitié devait être laissée sur place pour travailler à la démolition de la forteresse « à l'agrément et aux frais de M. de Brissac ». Cependant dès le 21 août 1601, les états ne tardaient pas à s'apercevoir que le nouveau capitaine de l'Ile Tristan, M. de la Ville Carré, cherchait davantage à continuer à fortifier la place plutôt que de procéder à sa destruction. Pour parer à ces manœuvres, les trois ordres, sur les remontrances de leur procureur syndic Bonabes Biel, dépêchaient sur place deux conseillers à la cour de Rennes, MM. de Bruc et de Sévigné. L'état des dépenses avancées à cette fin par le trésorier des états sur les revenus attendus de la ferme des boissons, à savoir la solde des soldats et les frais de vacations des magistrats (374 écus), atteste qu'elle ne concernaient nullement la démolition de la forteresse : le roi, pour des raisons financières, se voyait alors dans l'incapacité de l'ordonner (13).

Brest

Désireux de conserver les avantages que lui procurait le château de Brest pour la défense de la place, le pouvoir royal n'entendait pas davantage le démanteler. En consentant au roi le 29 novembre 1611 une somme de 4000 liv. « pour forme de gratification » pour permettre de restaurer les fortifications du château, les états proclamaient qu'ils « n'entendaient point entrer » dans le remboursement des sommes avancées pour sa défense pendant les guerres par le gouverneur de Sourdeac, non plus que pour le solde des frais d'entretien de la garnison. Les états ne pouvaient en effet y consentir sans aggraver leur situation financière, déjà lourdement hypothéquée par l'aliénation temporaire de portions importantes de l'ancien domaine ducal. Le roi accepta finalement d'ordonner mainlevée des assignations lancées à cet effet auprès de la Chambre des comptes par le trésorier de la Couronne.

(13) Arch. dep. Ille-et-Vilaine, C 2648, f^{os} 185, 255 et 443 : lettre du 11 novembre 1613.

Sur les marches de Bretagne : le démantèlement de Craon (1604) et la destruction de Pontorson (1620 - 1624).

Pour la destruction de ces places, situées cependant *en dehors de la province*, le pouvoir royal obtiendra de la part des états un concours beaucoup plus actif. N'étaient-elles pas, depuis longtemps déjà, le boulevard des invasions programmées par les troupes ennemies de toutes obédiences ? Le duché de Bretagne, surtout au XV^e siècle, et dès auparavant tout au long des guerres de Succession, avait eu trop à souffrir de leurs incursions pour ne pas souhaiter leur destruction définitive. Ce qui était vrai de Craon, aux portes de l'Anjou, l'était aussi de Pontorson, cité normande qui avait servi de refuge aux troupes anglaises qui s'y étaient retranchées pendant la guerre de Cent Ans. Plus récemment, les huguenots de Montgomery avaient conduit des expéditions de représailles contre les troupes de la Ligue, de la baie du Mont-Saint-Michel jusque sous les portes de Dol. Ce n'était pas la première fois que les états intervenaient auprès du pouvoir royal, prêts à consentir les plus grands sacrifices pour prévenir la sécurité des habitants sur les marches de la province. N'avaient-ils pas, dès 1587, avancé une somme de 5000 liv. pour obtenir la démolition d'une autre place, celle de Montaigu, sise elle en Vendée, à l'entrée du comté nantais ?

Le 22 septembre 1604, le roi annonçait son intention de faire détruire plusieurs places en Anjou, en Touraine et en Maine, décidant qu'il serait levé à cet effet une somme de 90 000 liv. à répartir entre les quatre provinces dans le courant de l'année 1605. La part de la Bretagne était fixé à 30 000 liv. sur les fouages de la province, un dédommagement amiable prévu en faveur du prince de Condé, propriétaire d'Oudon etc... Finalement une somme de 12 000 liv. sera votée à l'intention du gouverneur Montmartin, pour faire face aux frais et dépenses de démilitarisation de la place de Craon, placée sous contrôle. Ces travaux seront finalement exécutés, avec la main-d'œuvre soldée sur place, sans qu'il soit fait appel au concours des corvéables bretons.

Il en alla différemment dix-huit ans plus tard à Pontorson. Le 5 juillet 1623, Louis XIII optait pour la destruction *entière* de cette place sentinelle devenue sans intérêt depuis que son gouverneur, le protestant Montgomery, avait consenti à s'en retirer, après avoir négocié soigneusement son départ. A cette fin, il chargeait son frère naturel, le duc de Vendôme, gouverneur de la province, du soin d'obtenir des états de Bretagne la levée exceptionnelle d'un fouage de sept livres par feu. Le procureur syndic des états, Jean de Bruc, recevait de son côté la mission de « faire combler les fossés, battre les tours, bastions, contrescarpes et autres défenses de la ville ». A cette destruction seraient appelés tous et chacun de nos sujets des paroisses de Bretagne, en pareil nombre, de celle

de l'élection d'Avranches, sauf à opérer le « département » des charges, « chacun selon ses facultés et moyens ». Les habitants de la cité, peu enclins à se laisser faire, n'entendaient point être mis à contribution pour loger et nourrir des vassaux, étrangers à leur juridiction ou élection. Devant la réticence des Normands, J. de Bruc s'entendit avec le capitaine de Boislouet, lui promettant, en contrepartie l'arrivée incessante d'une « quantité double de Bretons ». A entendre les deux compères, l'affaire devait être menée rondement avant la fin de l'hiver. Le procureur syndic, pressé de se rendre aux états de Nantes, commit la légèreté de se décharger sur le militaire du soin de parfaire le travail hâtif des artificiers. Les paroisses bretonnes du comté de Rennes et celles du ressort voisin de Dinan ne tardaient à pas intervenir auprès de la cour de parlement, obtenant main levée d'une sentence interdisant au commissaire toute levée de deniers au-delà d'un rayon de huit lieues par rapport à la forteresse. Cette enquête permit de découvrir les manœuvres indéliques dont s'étaient rendus coupables les agents du procureur syndic. En effet, nombre de paroisses s'étaient vues taxées arbitrairement, pour se dispenser d'avoir à fournir des remplaçants aux corvéables... Du côté breton, l'indiscipline était grande. Des difficultés nouvelles avaient retardé l'achèvement de l'opération et l'ingénieur Maubuisson se plaignait de n'avoir toujours pas reçu la somme de 13 500 liv. convenue pour le travail de sape opéré sur le donjon. Le 17 avril 1623, J. de Bruc obtenait l'évocation de l'affaire devant le Conseil du roi. Le 18 septembre 1624, le roi était contraint d'expédier à Pontorson un exempt de sa garde avec quelques archers pour contrôler et accélérer la liquidation des travaux qui traînaient en longueur. Il ne faudra pas moins de quinze ans pour que les états de Bretagne obtiennent en 1641 la restitution d'une longue procédure qui n'avait fait qu'accroître l'animosité entre Bretons et Normands (14).

Les débuts du règne de Louis XIII (1614 - 1624).

Le 11 avril 1614, pour donner satisfaction aux trois ordres, et à la cour de parlement, le Conseil d'État du roi arrêta qu'il serait interdit de fortifier aucune place en Bretagne sans commission expresse du monarque, *duement enregistrée*, et de faire lever à cet effet aucuns deniers sur le peuple.

(14) M. DUVAL, « Le démantèlement de Pontorson », in *Revue de l'Avranchin*, tome LXV, juin 1988, p. 1 à 30.

Doléances des états en 1614. La réponse du roi.

Dans leurs remontrances à la régente, les trois états réunis à Nantes le 22 août 1614 suppliaient le roi que la place de Blavet, mal défendue contre les incursions des pirates, soit « proprement rasée ». « Si aucuns se mettaient en devoir de la rebatir, et loger en ce fort, qu'il soit enjoint à tous les sujets du roi de courir sus à tocsin et les tailler en pièces, sans pour cela attendre aucun commandement de S.M. ». Étaient visées également les tentatives de remilitarisation en cours depuis six mois dans certaines places du Penthièvre : des commissaires seraient dépêchés immédiatement dans les fortifications de Lamballe et de Moncontour pour les arrêter et en ordonner la démolition... Le château de Broons serait définitivement rasé, divers démantèlements opérés sur les places de Vannes et de Hennebont, toute concession de deniers d'octrois serait « ostée ès villes d'Ancenis, Machecoul, Lamballe, Moncontour, Guingamp, attendu qu'ils ont fait fortifier leurs villes et entretiennent le passage de troupes royales au détriment du public... » Les agissements du nouveau gouverneur devaient être dûment contrôlés, la pension des capitaines et gardiens être directement pourvue par le roi. Ceux qui ont voulu participer à ces derniers mouvements ne pourront « espérer aucunes gratifications si la nomination d'icelles dépend de Mgr le duc de Vendôme... »

En présence des commissaires, les trois ordres précisent leurs griefs. Une réponse ferme leur est enfin apportée par le roi : les travaux en cours à Lamballe et à Moncontour seraient arrêtés, la destruction du château de Broons consentie, sauf aux états à dédommager le propriétaire des anciens édifices. Les trois ordres avaient demandé que les fossés du château de Vannes soient entièrement comblés du côté de la ville et le logis du capitaine « ruiné en sorte que l'on ne s'y puisse habiter », surtout qu'un autre capitaine serait nommé à la place du sieur d'Arradon. Les clefs de la ville devaient être remises entre les mains du procureur syndic, les capitaines des compagnies seraient nommés désormais par les habitants « en leur maison de ville ». Le roi consentait finalement à suspendre le gouverneur mais réservait sa décision au sujet des mesures à prendre par ailleurs pour « la conservation de la ville ». A Hennebont, il accordait aux états le démantèlement de la tour des Carmes, du côté de la ville, et prescrivait une information sur les agissements du capitaine de la place, le sieur de Camors. A Quimper, la tour Le Bihan serait pareillement ouverte face à la cité épiscopale. A Nantes, la reine douairière se refusait toutefois à détruire la tour Pirmil, à l'entrée des ponts sur la Loire. Sa garnison en serait désormais « tirée et prise » sur celle du château de Nantes au choix de son commandant, sans demeurer en rien « aux gages du capitaine de ladite tour ». A Guérande, les défenses face à la ville étaient détruites et le gouverneur, le sieur d'Orvault, remplacé.

Les canons, poudres et munitions se trouvant aux châteaux de Macheoul, Ancenis, Belle-Ile, Lamballe, Moncontour et Guingamp seraient transférés en d'autres villes royales, et les juges des lieux étaient habilités à inventorier et à saisir dans les maisons des particuliers les armes qui auraient pu y être entreposées sur les ordres des capitaines. Le pouvoir royal consentait à la destruction des fortifications récentes opérées au château de Saint-Mars-la-Jaille (Loire-Atlantique). Les seigneuries de Loyaux et Touffou au comté de Nantes, engagées depuis quelques temps au profit du roi, pourraient être rachetées à la diligence des états et ces derniers seraient dès lors autorisés à ordonner la démolition définitive du vieux château de Touffou.

A l'île Tristan, le roi réservait sa décision, pareillement pour la destruction du fort de Blavet. Son intention était en effet d'y reconstruire un fort imposant pour protéger l'estuaire contre les incursions des corsaires anglais et autres pirates... La cour de parlement consentira le 17 juillet 1618 à enregistrer les lettres du roi, réservant toutefois ses remontrances au sujet des droits qu'il entendait instituer sur les vassaux venus s'abriter dans le port pour y charger ou décharger leurs marchandises. Cette initiative devait se concrétiser bientôt par l'érection du fort puis de la ville close du Port-Louis.

La destruction du château de la Motte-Broons (1614)

Rien ne subsiste aujourd'hui de cette forteresse qui se dressait au nord du bourg actuel, près de la nouvelle église. Aucune figuration ne nous en a été conservée. Ressortissant du Penthièvre, cette seigneurie partagée en 1158 en deux portions (château de Broons, dit neuf) était tombée par l'alliance en 1270 entre les mains de Robert du Guesclin, sieur du Guerpic. Berceau du futur connétable qui y naquit en 1326, cette maison forte avait été entièrement restaurée par Olivier, frère de ce dernier. La maison de Penthièvre ayant eu, on le sait, des démêlés avec le duc Jean IV, la seigneurie s'était vue, à partir de 1364, placée sous le contrôle du connétable de Clisson. En 1419, Jean V s'en était finalement emparé (15) et en avait confié la garde à Jacques de Dinan (14 septembre 1420). Depuis lors, elle avait été cédée à Jean de Villeblanche et ses descendants l'avaient transmise à un membre de la famille d'Épinay (16). Le 18 septembre 1614, commission était donnée en la cour de Rennes au conseiller Laurent Peschard pour procéder à l'inventaire de la démolition du château, en accord avec le procureur syndic des états. Le 29, Philippe d'Épinay suppliait qu'un « architecte » soit désigné d'office pour

(15) OGÉE, *op. cit.*, t. I, p. 129.

(16) LE GIEMBLE, *Petite histoire de Broons*, Rennes, 1945.

procéder « sur plans et figures » au prisage de la forteresse, avant que ne soient mis à sac « *par précipitation* » les appartements du château. Sa cour centrale reposait sur une voûte à trois piliers de 36 pieds de haut « en pierre de Guernesey ». La poterne d'entrée était défendue par deux canonnières de 13 pieds d'épaisseur. Déjà à cette époque, les tours, remplies de terre, avaient été arasées à 32 pieds du sol. A l'entrée se voyait une salle basse de 19 pieds de haut, un cabinet-garde-robe sous voûte et un logement de 25 pieds de long ; on accédait aux chambres par un escalier monté sur parapet. Le procès-verbal dressé par Toussaint Gauthier et Jean Cordier, architectes du roi qui y travaillèrent pendant dix jours, est plus précis. Il atteste que la forteresse était composée de quatre tours, également distantes l'une de l'autre, séparées par quatre courtines, de 13 pieds et demi de large, le tout en pierre de taille, formant un carré de 81 pieds de diamètre (*sic*), n'ayant d'entrée que la tour qui « estoit à l'entrée du château à gauche du côté du soleil levant ». Au bas de celles-ci se voyait un pont-levis. Deux des quatre courtines étaient déjà partiellement ruinées. Seul un petit appartement (h=60 pieds) à droite, bâti pendant les derniers troubles, était encore habitable, sa toiture coiffée d'ardoises. L'escalier de la tour principale était rompu à la cinquantième marche. L'ensemble de l'ancienne bâtisse fut appréciée à 20 200 liv., les pierres de taille récupérables à 6 000 liv., les croisées à 800 liv. ; le coût des travaux de comblement à 8 000 liv. Le 30 octobre 1616, la destruction une fois achevée, la cour fixait à 15 000 liv. l'estimation du dédommagement devant revenir au propriétaire, sur ordonnancement direct du trésorier des états (17).

La même année, les états de Nantes revenaient à la charge au sujet de trois places : Douarnenez, Blavet, Saint-Mars-La-Jaille, estimant que « S.M. n'avait pas été obéie si *entièrement et avec fruit*, comme il se devait ». A Saint-Mars-la-Jaille, le roi trouvait bon que le château demeure en l'état, sauf aux états à traiter de sa démolition du consentement de son propriétaire.

Les châteaux des Rieux : Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine et Ranrouët.

A Châteauneuf, une permission avait bien été accordée aux propriétaires de reconstruire, mais seulement « sur ses anciens fondements » selon les aveux antérieurs de la seigneurie, sans qu'aucune adjonction (barbacane) ne puisse être tolérée à l'entrée de la forteresse. Le logis seigneurial, réédifié par les Rieux au milieu du XVI^e siècle, se dressait

(17) Arch. dep. Ille-et-Vilaine, C 2649 : le conseiller de Lesmeleux se fera octroyer, pour ses frais, la somme élevée de 4 000 livres.

alors au centre d'un parallélogramme de six tours, dont une seule subsiste de nos jours entièrement. Le vieux donjon carré à trois étages d'une grande vétusté avait été démantelée en 1592 et démolie en 1594 (18). Le château était alors cerné de larges douves et on ne pouvait y pénétrer que par une porte ouverte à l'est, flanquée de deux tours. Le pont-levis était flanqué d'un bastion avancé, d'édification plus récente. Cette partie sera finalement arasée, pour permettre l'édification à proximité au milieu du XVII^e siècle du « *petit château* » encore visible aujourd'hui.

A *Ranrouët* près de Guérande, Jean de Rieux avait abrité pendant les guerres de la Ligue une garnison du duc de Mercœur qui s'était signalée par des incursions dans le voisinage. Cette puissante forteresse qui n'avait subi aucun siège était encore intacte en 1600 avec ses six tours, son corps de logis, son donjon bastionné avec fossés autour. En 1617, les états demandaient que les tranchées et enceintes creusées à l'entour de la basse-cour soient rasées et le château restreint dans ses anciennes limites. Le démantèlement ordonné par Louis XIII par arrêt du 11 septembre 1618, enregistré à la cour de Rennes le 11 janvier 1619, fut purement symbolique. Aujourd'hui si la levée d'accès au château a été rasée et remplacée récemment par un escalier en bois, on observe encore l'ouvrage en demi-lune qui couvrait naguère l'entrée du pont-levis. Au sommet d'une des tours se lit la date de 1639, date probable de sa réfection dans un appareil en simple mortier d'argile, distinct de l'ancien, distribué par assises égales, à la manière du XVIII^e siècle. L'abandon définitif de la forteresse, aujourd'hui en ruines, ne serait pas antérieur à sa vente en 1680 par J. Gust de Rieux à la famille de Lopriac (19).

Le château de Comper (1595 - 1629)

Le 16 novembre 1617, les états députaient devant le duc de La Trémoille pour être informés sur la situation du château de Comper et sur les intentions de son propriétaire. Cette place forte, le duc de Mercœur s'en était emparé dès le mois de mai 1593 et l'avait mise en bon état de défense avec une forte garnison de 400 hommes et 80 cavaliers sous le commandement de Jean de Marnière de Guer. Elle appartenait alors à Anne d'Allègre, veuve de Guy XIV de Laval et tutrice du jeune Paul de Coligny, laquelle souhaitait vivement reprendre le contrôle du château. Elle parvint à séduire le maréchal d'Aumont qui pour lui complaire vint mettre le siège devant la place le 4 juillet 1595. N'étant pas parvenu à

(18) On en a retrouvé les fondements au cours des fouilles récentes.

(19) Lire les *Mémoires de l'Association bretonne*, tome 87 (1978), p. 20 et sqq avec extraits du compte-rendu du Congrès archéologique de France (Nantes 1886) publié à Caen (H. Delesques impr. lib.) Plan.

ouvrir des tranchées d'approche sur le sol rocailleux, le maréchal tenta une reconnaissance périlleuse mais il fut atteint au bras droit d'une décharge d'arquebuse et succomba peu après le 19 août à Rennes où il avait été transporté. Saint-Luc, son lieutenant, jugea plus prudent de se retirer du château qui devait être repris par surprise quatre mois plus tard. En 1598, le procureur syndic de Ploermel, saisi par les plaintes des habitants qu'incommodaient les soldats de passage stationnés dans la forteresse, sollicitait sa démolition. La duchesse de La Tremoille cherchait alors à se dessaisir de la seigneurie de Montfort-Gaël et il fut sursis à cette demande. Le 18 avril 1629, M. d'Andigné de la Chasse, qui souhaitait s'en rendre acquéreur, recevait une gratification de 300 liv. pour avoir « entretenu cinquante hommes dans le château de Comper, afin de conserver cette place à S.M. ». C'était lui qui, le 10 novembre 1595, avec la complicité d'une douzaine d'hommes introduits précédemment dans la place, était parvenu à surprendre le corps de garde. Resté entre les mains des Royaux, le château de Comper ne sera démantelé qu'en 1598 sur les ordres d'Henri IV. La poterne d'entrée a conservé la trace de la brèche qui fut pratiquée à cette époque. Comper n'en continua pas moins à abriter une garnison pendant plusieurs années (20).

Châtillon-en-Vendelais (1624-1625)

Cette ancienne forteresse de la baronnie de Vitré était tombée en 1591 entre les mains des troupes royales du prince de Dombes. Deux ans plus tard, les états se refusaient à participer à l'entretien de sa garnison et demandaient sa démolition. Ce vœu resta sans suite, pendant une trentaine d'années. En 1624, les états n'obtinrent le consentement du duc de La Tremoille que moyennant le versement d'une indemnité de 30 000 liv. L'assemblée la lui ayant enfin accordée ce dernier s'engagea à faire détruire ce château « dans l'an ». La somme fut acquittée en deux étapes, la seconde (2 000 liv.) ayant été affectée d'abord au paiement de l'entretien des gardes du duc de Vendôme. Finalement la démolition du donjon ne fut que partielle. Une partie fut épargnée, dont les vestiges devaient demeurer jusqu'à nos jours.

Tonquédec et les châteaux du Penthievre : les conséquences de la rébellion du duc de Vendôme (1614 - 1624).

Le 26 février 1614, le baron de Marcé, propre frère du vicomte de Tonquédec, installait à son insu dans la place une poignée de soldats irréguliers qui lui étaient tous acquis. Cette prise d'armes ne tarda pas à

(20) Jean d'Argentré, sr de Montoray, était encore capitaine à Comper en 1622.

inquiéter les habitants de la ville voisine de Lannion et bientôt, les états et le gouvernement de la reine mère. On soupçonnait en effet le nouvel occupant d'être dévoué au duc de Vendôme. César, fils bâtard d'Henri IV et gendre de Mercœur, avait été nommé en effet gouverneur de Bretagne. Du chef de son épouse, il héritait des prétentions de la maison de Blois-Penthièvre sur la province. A ce titre, il jouissait de la sympathie active des vétérans de la Sainte Union et du parti espagnol en France. De Brest, le gouverneur Sourdéac invitait les habitants de la région à tenter de reprendre la forteresse. Introduite par surprise dans la nuit du 17 au 18 avril, une troupe de gentilhommes et d'archers sous les ordres de Jonathan de Kergariou, ancien lieutenant de Kergomar, parvenait à pénétrer dans le château à la faveur d'une brèche pratiquée dans la toiture de la haute tour d'Acigné. Les occupants qui n'avaient opposé aucune résistance furent rapidement libérés, tandis qu'était opéré sur place un inventaire méticuleux du mobilier et des armements. La ville de Lannion désintéressa le sieur de Kerahel du coût de l'opération qui avait été conduite à ses frais. Le duc de Vendôme ayant tenté de reprendre les armes en 1616, les états exprimèrent le désir qu'il fût dépouillé de son gouvernement et que les châteaux de Coatfrec et de Tonquédec soient mis définitivement hors d'état de nuire (21).

Lamballe et Moncontour

Le château de *Lamballe*, fort puissant, avait vu sa défense renforcée à la fin du XVI^e siècle par l'installation de nouvelles barbicanes. Doté d'un fort rempart et d'une dizaine de tours — elles englobaient alors le faubourg Saint-Martin et dominaient le Martray — il comptait parmi les premières citadelles de la province. En août 1591, le prince de Dombes en avait entrepris le siège, mais la mort accidentelle du capitaine La Noue (Bras de fer), un huguenot au service d'Henri IV, qui avait tenté de s'y introduire courageusement avec une échelle, conduira le lieutenant à lever le siège de la place qui demeurera entre les mains de Mercœur jusqu'en 1598. Une première tentative de démilitarisation, à l'initiative d'Henri IV demeura sans effet. En 1616, Du Hirel, capitaine à Lamballe, laissait Alain Thomelin installer une escouade de gardes sur le rocher du Verdelet, face à Pléneuf, où étaient transférés quelques canons en provenance du château pour défendre la côte. Craignant de se voir reprocher une nouvelle tentative de fortification, Thomelin avait dépêché un message vers le duc de Vendôme pour obtenir l'autorisation de poursuivre ses travaux. Notre homme ayant été intercepté par les archers du roi, le Conseil fit expédier sur place le baron de Kerveno qui licencia immédai-

(21) Pierre DE LA HAYE, *Le château de Tonquédec*, Ed. Ouest-France, 32 p. fig. plan.

tement cette compagnie et ordonna le désarmement définitif du château de Lamballe. C'est alors que fut démolie la plate-forme avancée et comblée la réserve d'eau de la forteresse dont le logis ; les tours encore épargnées ne cesseront de se dégrader dans la suite.

A plusieurs reprises, singulièrement en juin 1593, le duc de Mercœur avait tenté de reprendre la place de Moncontour. Le prince de Dombes était parvenu en effet à y installer une solide garnison royale aux ordres du capitaine La Tremblaye qui, aux côtés de La Noue, avait mis en déroute l'adversaire qui rôdait constamment autour de la ville... Au début du règne de Louis XIII, ce château escarpé, dont le logis était flanqué de grosses tours, était demeuré en parfait état. Le 8 août 1614, les états de Bretagne demandaient sa démolition, mais la démilitarisation de la place se heurtait à l'attitude louvoyante du gouverneur César de Vendôme qui y entretenait une escouade de gardes. Il faudra attendre 1624 pour voir le roi, irrité des manœuvres de son frère naturel, décider le démantèlement définitif de cette citadelle, l'amorce de la destruction du logis et de certaines courtines, à l'exclusion cependant des portes.

Douarnenez et Concarneau.

La défense des côtes (1614 - 1625).

A l'île Tristan, les habitants de Douarnenez avaient été invités le 15 mai 1614 par le présidial de Quimper à travailler à la démolition de l'ancien repaire de la Fontenelle, demeuré jusqu'alors intact. Mais le 15 avril 1616, le pouvoir royal était revenu sur sa décision. Jugeant que la place pouvait être à nouveau mise en défense utilement, il avait commis le baron de Nevet avec mission d'y prendre garde et d'empêcher que l'on s'en emparât au préjudice de sa Majesté » (*sic*). Pour permettre d'y entretenir une garnison de cent hommes de pied, était prévue l'imposition d'un fouage de 31 sols par feu sur toute l'étendue du diocèse de Cornouaille.

Dès le 4 mars, Jean de Harrouys, procureur syndic des états s'était élevé avec vivacité contre cette décision et opposé à l'exécution de cette commission. Les états estimaient en effet que les fortifications de l'île Tristan, déjà démolies par deux fois (1600 - 1614) ne devaient pas être rétablies aux dépens de la province. Au bout de cinq mois, les frais de solde de la garnison s'élevaient déjà à 8 585 liv. En juin 1618, à la mort du baron de Nevet, un nouveau capitaine, le sieur de l'Isle Rouet « se jetait » à nouveau dans l'île avec une petite garnison. La veuve de l'ancien gouverneur, la dame de Nevet, demandait à être dédommée des avances de son mari pour frais de restauration et d'entretien de la place depuis 19 mois. Entre temps, cependant, en 1617, les juges du présidial de Quimper étaient descendus dans l'île. Une somme de 7 500 liv. n'avait elle

pas été ordonnancée sur la ferme des boissons de l'évêché pour couvrir les frais de démolition du fort ? Cette tentative nouvelle de démantèlement ayant échoué, la cour de parlement se prononçait en ce sens par arrêt du 11 janvier 1619 enregistré au greffe (22). Le 6 juin 1622, les trois ordres intervenaient encore auprès du roi, le suppliant d'ordonner l'évacuation de la forteresse et son entier arasement « aux frais de la province ». Évoquant les ordres antérieurs d'Henri IV, les états soulignaient que l'île « fortifiée aux anciens temps par d'aucuns pirates, mis hors de l'ordonnance du duché, avait pendant de longues années servi de refuge à La Fontenelle. Depuis lors le roi y avait toléré la présence intermittente de garnisons à charge de la population. Un arrêt signé à Aix le 1^{er} décembre 1622 prescrivait l'évacuation et la destruction de la forteresse. Mais le capitaine auquel ces lettres avaient été notifiées par le procureur des états, se refusait à y obéir. Les nouvelles fortifications consistaient en six éperons, deux bastions, une grande plateforme, un grand corps de garde. Plus en avant se voyait un grand logement, bâti par Guillaume Le Bellet, marchand à Douarnenez, et couvert d'ardoises par le capitaine du Logan. Dans le corps de garde se trouvaient entreposés 50 mousquets, 8 arquebuses, une vingtaine de canons et divers meubles appartenant au sieur de Brezal. Le 30 juillet 1623, le roi obtenait enfin le départ de l'Isle Rouet et le procureur Foucquet de Chalain était commis pour assurer l'exécution des ordres du roi. Soixante-quinze paroisses seraient convoquées pour travailler au démantèlement qui devait être achevé l'année suivante (23). Hélas, en novembre 1625, les états étaient avisés que le capitaine avait obtenu une surséance en Conseil, faisant état de récompenses impayées — estimées à 40 000 liv. qu'il entendait mettre à la charge de la province !... Le procureur syndic J. de Bruc était mandaté pour représenter en cour le refus de telles conditions. Finalement le roi consentait à ordonner qu'à l'avenir « aucune place ne puisse être fortifiée à nouveau en cette province qu'au préalable la commission n'y ait été présentée au gouverneur, pour ses titres d'attache être au préalable vérifiés en cour du parlement ».

Les états avaient demandé également en octobre 1623 la démolition du fort de Concarneau. « Bâtie », disaient-ils « par nos ducs pour y nourrir leurs enfants (*sic*), icelle place estoit devenue » selon eux, « du tout inutile, n'ayant ni rade ni havre ni habitants assez riches pour y abriter leur trafic » (*sic*). Ils entendaient surtout se soustraire à l'entretien de la garnison et obtenir que son commandant, placé par le duc de Vendôme, soit révoqué et condamné pour ses exactions. S'ils obtinrent

(22) Lettres patentes du 11 septembre 1618. Registres du parlement de Bretagne, 11 janvier 1619.

(23) Arch. dep. Ille-et-Vilaine, C 3251, 3252 et 3253.

satisfaction sur ce second point, ils n'eurent point gain de cause sur le premier. Le pouvoir royal entendait bel et bien conforter la forteresse ducale défendant la ville close. Il devait bientôt faire travailler à la construction d'une nouvelle avancée, restaurer le bastion d'entrée et le corps de garde et Foucquet de Châlain y sera nommé gouverneur, selon les directives du cardinal de Richelieu, nouvel amiral de Bretagne.

En 1625, les états revenaient à la charge cette fois pour s'opposer à l'entière démolition de *la tour de Cesson*. Le roi avait permis, nous l'avons vu, de faire travailler à sa ruine sur la moitié seulement de l'édifice, l'autre devant être laissée en place pour servir de phare aux navires marchands à l'entrée du Légué. Le 24 octobre, l'assemblée estimait qu'en son état « la tour était hors de soupçon de péril... pour le public... » et chargeait M. de Bruc de s'opposer à l'achèvement de la destruction de la forteresse.

En 1626, un commissaire faisait connaître à Nantes aux états la volonté du roi : les places ayant appartenu au duc de Venème seraient détruites « *sans que la province soit sujette aux récompenses ni aux frais de démolition* ». Le 13 mars, plusieurs capitaines des gardes, le baron de Kerlech pour la fortification du Conquet, Rimaison pour Pontivy, Du Plessis de Retz pour La Chèze et Le Guillotin pour le château de Blain, avaient demandé à être satisfaits des soldes de leurs garnisons demeurées en souffrance. De leur côté, les habitants de Quimper entendaient récupérer les canons de leur ville qui avaient été expédiés au Port-Louis pour armer la flottille en partance pour le siège de La Rochelle. Le 11 juillet 1628, les états de Nantes représentaient au roi le danger du *fort de Sainte-Marie*, à l'embouchure de la rivière d'Auray jugé désormais inutile et préjudiciable au trafic (*sic*). Ils se heurtèrent au refus du roi.

A cette époque, les paroissiens de Varades, Mesanger et Belligne, requis par le pouvoir royal, travaillaient à la démolition du château d'*Ancenis*. Dix-huit mois plus tôt cependant ils avaient été contraints à diverses corvées de transport dans la forêt voisine pour la « mise en défense » de cette place qui devait finalement être découronnée et démantelée, sommairement d'abord, plus complètement au lendemain de la Révolution.

Ces mesures de démilitarisation partielle justifiées souvent par la défense du royaume sur ses frontières suscitaient l'irritation de la population : « *le canon qu'on peut tirer des villes* », font observer les états de Bretagne « *n'est suffisant pour armer un ou deux vaisseaux* qui en une heure peuvent être péris par mer ou autres inconvénients, là où les villes avec le peu de canons qu'elles ont donneraient ces dépenses... Vaste et ample, mais déserte et peu populeuse, (la Bretagne) *se voit ainsi dégar-*

nie... rien n'y peut tenir que 9 ou 10 places qui voient venir l'Angleterre en vingt-quatre heures».

La rébellion du duc de Rohan (1627-1629).

C'était l'époque où la rébellion déclarée du duc de Rohan, chef du parti protestant pour la France, plaçait la Bretagne dans une position difficile face aux corsaires qui assaillaient ses ports mal défendus, tandis qu'à l'intérieur du pays ses nombreux châteaux constituaient autant de forteresses redoutables pour les huguenots ennemis du royaume. Ce fut cette rébellion qui décida Richelieu, lequel venait de reprendre en mains la défense du duché, à faire démanteler ces citadelles. Le duc de Rohan avait appris des ingénieurs italiens divers stratagèmes pour protéger les châteaux contre les boulets d'artillerie. Dès 1620, à l'angle sud-ouest du château de Pontivy, une construction en terrasse avait été aménagée en défense pour permettre aux bombardes d'évoluer plus aisément. Bien que faiblement armées en canons, ces forteresses pouvaient encore soutenir, en l'absence de leur chef, de redoutables sièges.

Le 1^{er} juillet 1627, Louis XIII confiait au prince de Condé le soin de prendre possession des biens du rebelle et de faire démolir les forteresses de ses terres. Le 9 novembre 1628, le sieur de Morigq, conseiller d'État, se présentait à Pontivy et se faisait remettre, sans coup férir, les clefs, meubles, armes et papiers restés au château. Aux termes de sa commission en date du 27 décembre, il avait « mission de se transporter en la province de Bretagne et de constituer la démolition des maisons de Blain et Josselin ».

Blain dont les troupes de Mercœur s'étaient emparé en 1591 avait été remis en possession de Catherine de Parthenay, veuve de René II qui venait d'y rétablir le culte protestant : dès 1620, Henri de Rohan avait fait accommoder le boulevard des écuries du château. Le 29 janvier 1628, le sieur de Cambout, gouverneur de la place, était contraint de céder aux ordres du commissaire du roi, et Morigq revenait bientôt avec mission de combler les fossés et ne laisser subsister qu'un logement modeste. Les travaux de démolition furent stoppés peu après sur injonction de la cour de Rennes auprès de laquelle était intervenue Marguerite de Rohan. Le Grand Conseil riposta en prescrivant à Morigq de poursuivre les travaux de destruction sur les deux châteaux « même sur la grosse tour dudit Josselin », sauf à contraindre à cet effet les habitants des paroisses voisines. A Blain, les travaux reprirent donc au début de 1629 sur la tour sud-est. Ils devaient être interrompus à nouveau assez rapidement. Entre temps, cependant, la vieille forteresse était devenue château ouvert.

A *Josselin* la cour de parlement avait enregistré les ordres royaux du 12 mars 1629, envoyait à son tour François d'Andigné pour les faire exécuter. La grosse tour fut commencée d'abattre au mois de mai 1629. La partie au soleil levant tomba la première le 7 mai, le côté vers la ville le 14 mai, le côté vers le pont de l'ouest le 19 mai. La tour donjon entraîna dans sa chute le moulin à vent qui la surmontait ; cinq tours d'enceinte furent découronnées et la quasi totalité des bastions de défense également rasée. Par brevet du 8 août 1629, le duc obtenait par grâce royale de rentrer paisiblement dans ses terres et châteaux.

Bien qu'il en ait été pressé par les doléances de la population restée à la merci des exactions toujours possibles des garnisons locales, le pouvoir royal manquait de moyens pour les satisfaire. Les états dont les revenus avaient été lourdement obérés par la baisse des rentrées fiscales et la nécessité de l'engagement du domaine, s'étaient offerts cependant à consentir de lourds sacrifices pour retrouver une sécurité que l'insuffisance du corps des archers et l'indiscipline des garnisons stationnées ici ou là à l'intérieur du pays rendaient toujours aléatoire. Ne serions-nous pas restés prisonniers, dans l'image contrastée que nous avons conservée des ruines accumulées en cette dure époque, d'une vision baroque et quelque peu romantique, héritée du siècle dernier ?

Michel DUVAL

RÉSUMÉ

Maints historiens avancent ici ou là, souvent sans plus de précisions, que les guerres de la Ligue furent « fatales » à beaucoup de nos anciens châteaux forts. D'aucuns font remonter à ces conflits l'origine de leur démantèlement « définitif », sans toujours s'accorder entre eux sur les circonstances. A quel moment intervient leur démilitarisation effective ? A la diligence de qui furent prises ces décisions ? Furent-elles toujours suivies d'effets immédiats ? Beaucoup se gardent de nous le dire, se bornant à en déplorer les effets « irrémédiables »... En réalité les séquelles des guerres de religion jointes aux derniers soubresauts de la féodalité auront contribué pendant de longues années à envenimer une situation économique et financière demeurée longtemps difficile. Aussi, n'est-il pas sans intérêt de revenir sur les obstacles sans nombre auxquels se heurtèrent simultanément le pouvoir royal et les états de la province.